

édit'O Les éditions oléronaises
Concours de nouvelles littéraires 2011

«UTOPIE»

Règlement

Art. 1 : L'association «*Édit'O Les éditions oléronaises*» organise un concours de nouvelles littéraires sur le thème : « **UTOPIE** »

Ce concours est ouvert du **22 janvier au 18 juin 2011**.

Art. 2 : Ce concours est ouvert à tous les auteurs francophones résidant en France ou à l'étranger. Les œuvres soumises à l'appréciation du Jury, peuvent avoir fait l'objet d'autres parutions ou éditions, avoir été primées lors d'autres concours.

Art. 3 : Les concurrents s'engagent à garantir l'originalité des œuvres qu'ils présentent à défaut de quoi, tout plagiat reconnu serait sanctionné.

Art. 4 : Les membres du jury ainsi que les membres composant le Conseil d'administration de l'association ne peuvent concourir à ce prix littéraire.

Art. 5 : Ne seront acceptés, pour concourir, que des manuscrits en langue française ayant trait au thème choisi : «**UTOPIE**».

Art. 6 : Tout propos raciste, xénophobe ou diffamatoire entraînera immédiatement le retrait du texte concerné de la présélection du concours.

Art. 7 : Les nouvelles proposées ne pourront pas dépasser 10 pages ou 15 000 signes. Les textes seront présentés sur format A4 (21 x 29, 7) police ARIAL en corps 12, interlignage 1,5 de préférence.

Art. 8 : Chaque auteur pourra concourir sur **un ou plusieurs textes**, sous son nom patronymique ou son nom d'auteur.

Art. 9 : Les textes proposés, afin d'être confiés pour lecture et appréciation du Jury, ne devront comporter aucun nom, ni aucun signe de reconnaissance (chiffre, abréviation, signe, symbole ...).

Art. 10 : Les textes ainsi présentés, seront envoyés en **5 exemplaires, paginés, agrafés**, accompagnés du bulletin d'inscription (1) portant lui, le nom patronymique, l'éventuel nom d'auteur et l'adresse postale. Le courrier d'envoi devra aussi comporter, une enveloppe de renvoi, timbrée et portant les coordonnées de l'auteur, ceci afin de lui faire connaître les résultats du concours. Adresse d'envoi ; « **EDIT'O les éditions oléronaises** » - **BP 18 – 17550 DOLUS D'OLERON**

Art. 11 : La date limite d'envoi (cachet de la poste faisant foi) est fixée au **18 juin 2011**.

Art. 12 : Les manuscrits non retenus par le jury dans sa sélection finale seront détruits à l'issue du concours

Art. 13 : La participation financière à ce concours est de **10 €** par manuscrit envoyé. Le versement envoyé avec le dossier d'inscription se fera sous forme de chèque bancaire, postal ou mandat international libellé à l'ordre de «*édit'O Les éditions oléronaises* ».

LE PALMARES

Art. 14 : Le palmarès de ce concours sera annoncé **le samedi 1^{er} octobre 2011** sur le site Internet d'EDIT'O : <http://editoleron.unblog.fr/> , puis par courrier postal à l'ensemble des concurrents, au cours de la semaine suivante.

Art. 15 : Les décisions du jury sont sans appel. Le fait de concourir implique l'acceptation du présent règlement.

Art. 16 : L'auteur de la nouvelle ayant obtenue le premier prix, se verra remettre un chèque de **100 €**

Art. 17 : Par ailleurs, la volonté de l'association « EDIT'O » étant de promouvoir la création littéraire par le biais de publications, elle éditera un recueil des sept premières nouvelles sélectionnées par le jury. Une brève présentation des auteurs sélectionnés y sera insérée ainsi que la liste complète des participants à ce concours.

Art 18 : Les auteurs des trois textes arrivés en tête du classement seront destinataires de 3 exemplaires de ce recueil, les quatre autres d'un exemplaire.

Art.19 : Tous les auteurs désireux de recevoir ce recueil devront en passer la commande, celui-ci sera proposé au prix de **6 euros**, frais d'envoi compris.

Art. 20 : Ces œuvres seront aussi mises en ligne sur le site Internet d'EDIT'O.

Art. 21 : Les auteurs ne percevront pas de droit d'auteur sur l'édition de ce recueil mais conservent toute liberté de les publier par ailleurs.

RESERVES (à lire attentivement)

Art. 22 : Ce palmarès ne pourra être déclaré qu'à la condition expresse d'un nombre suffisant de participants à ce concours. Si pour raison d'une faible participation, jugée comme telle par le jury, ce concours devait être annulé, les sommes perçues correspondant aux frais d'inscriptions seront bien entendu immédiatement remboursées au lendemain de la date de clôture des inscriptions.

Art. 23 : Du moment où le présent règlement aura été respecté par les organisateurs, aucune réclamation ne sera acceptée.

(1) Le bulletin d'inscription type peut être recopié ou imprimé sur le site web de l'association : <http://editoleron.unblog.fr/> ou demandé par mail : editoleron@orange.fr , courrier ou téléphone : **05 46 75 76 50**.